

Image not found or type unknown



Boutique en ligne association

Par **assob**, le **09/09/2014 à 17:04**

Bonjour, rnprésidente d'une association à but non lucratif loi 1901, déclarée en préfecture, rn nous souhaitons ouvrir une boutique en ligne vente de petits produits personnalisés (porte clefs, autocollants, stylos etc...) afin de financer les différents projets de l'association. Dans ce cas précis, a-t-on besoin d'un numéro de siret? la boutique en ligne est elle équivalente à une boutique "classique" ? donc déclaration à la cnil? TVA ? En sachant que oui, nous avons mentionné dans nos statuts la création d'une boutique en ligne mais sans détailler la liste précise des produits.rnMerci d'avance pour votre/vos réponses, rnBonne journée